ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

médecins

Question écrite n° 64541

Texte de la question

M. Jacques Limouzy attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur le grave problème de remplacement de médecins que rencontrent les villages et principalement les villages de montagne de sa circonscription. Aussi est-il très inquiet sur ce sujet, compte tenu de l'importance de la population âgée. La diminution voulue du nombre d'intervenants dans le domaine de la santé et l'absence de motivation des jeunes diplômés pour aller en zone de montagne conduisent à l'absence inéluctable de services médicaux. Aussi aimerait-il savoir si les pouvoirs publics nationaux sont bien conscients de ce problème et quelles sont les mesures correctrices envisagées pour tenter d'y remédier.

Texte de la réponse

Un rapport sur la démographie médicale, réalisé avec l'appui d'un groupe de travail interministériel comprenant des représentants des directions concernées du minitère de l'emploi et de la solidarité, de la direction de la prévision du ministère de l'économie des finances et de l'industrie et de la CNAMTS, a été remis au ministre délégué à la santé le 20 juin dernier. Il présente une première analyse de la démographie médicale et examine les mesures qui pourraient être prises pour répondre aux problèmes posés par les perspectives d'évolution de la démographie médicale. Selon les constats du rapport, la démographie médicale aujourd'hui est caractérisée à la fois par une densité globale élevée (331 médecins pour 100 000 habitants, près de trois fois plus qu'en 1970) et par des situations très variables selon les spécialités, le mode d'exercice et la répartition géographique de l'offre. La forte croissance démographique du corps médical s'est accompagnée d'une nette augmentation de la part des spécialistes qui est passée de 43 % en 1984 à 51% en 2000. Cela correspond à une augmentation du nombre de spécialistes très importante en valeur absolue, de près de 40 000 en quinze ans. Le partage des modes d'exercice entre médecine salariée et médecine libérale est resté globalement stable au cours des trente dernières années, l'exercice libéral pour l'ensemble des médecins (généralistes et spécialistes confondus) a toujours été proche de 60 % des effectifs depuis 1984. Face à la baisse démographique qui affectera l'ensemble du corps médical français et devrait se situer vraisemblablement autour de 15 % à l'horizon 2020, le Gouvernement a décidé de relever le numerus clausus à 3 700 postes pour 1999, 3 850 postes en 2000, 4 100 pour 2001 et 4 700 pour 2002. Pour les années à venir, l'effort de recrutement des futurs médecins sera maintenu. Il convient de souligner que ce n'est qu'à compter de 2008 que la densité médicale commencera à diminuer de façon globale. Afin de disposer d'un dispositif d'observation et d'analyse permettant, avec les partenaires concernés, de préparer les adaptations nécessaires, un observatoire de la démographie médicale et des métiers sera prochainement mis en place.

Données clés

Auteur : M. Jacques Limouzy
Circonscription : Tarn (3e circonscription) - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 64541

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/11/questions/QANR5L11QE64541

Rubrique : Professions de santé
Ministère interrogé : santé
Ministère attributaire : santé

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 23 juillet 2001, page 4221
Réponse publiée le : 17 décembre 2001, page 7306